DIAGNOSTIC EXPORT





(RE)DYNAMISEZ VOTRE ACTIVITÉ EXPORT!

Vous souhaitez débuter à l'export et optimiser vos chances de réussite ? Vous avez des opportunités export et voulez clarifier votre stratégie ?



Food'Loire et le Conseil Régional des Pays de la Loire vous proposent

'DIAGNOSTIC EXPORT'

POUR OUI?

Ce dispositif est spécifiquement réservé aux vignerons de la Région des Pays de la Loire, qui souhaitent s'engager dans une réflexion et une structuration d'un projet export.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1 Un diagnostic de faisabilité Effectué par un conseiller Food'Loire, ce diagnostic sera réalisé sur 2 rendez-vous*. Il permettra d'évaluer vos ressources à l'international et de clarifier vos objectifs. Selon votre projet export, des préconisations vous seront présentées.

*RDV 1 : à votre domaine. Durée : 2 heures RDV 2 : rdv de restitution à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (Angers ou Nantes) ; Durée : 1 heure

Des outils & apports d'expertise

- Des **ateliers et sessions** de formation dans le cadre du <u>Club</u> <u>Export by Food'Loire</u>: un programme d'ateliers-formations sur des thèmes Export concrets (négocier à l'international, stratégie digitale, atelier pays,..)
- Des études de marchés et des fiches réglementaires
- Un appui sur vos 1ères démarches à l'export



Dans le cadre de la mise en place de vos préconisations, Food'Loire vous propose la **mise en relation avec des** partenaires-experts privilégiés.



COUT DE PARTICIPATION

Le coût total de 900€ HT est pris en charge à 100% par la Région des Pays de Loire.

CONTACTEZ-NOUS:







BULLETIN D'ENGAGEMENT - « DIAGNOSTIC EXPORT »

ction	
son sociale de l'	entreprise
SIRET	
esse Postale	
le Postal	Commune
éphone fixe	Téléphone portable
ail	
] Souhaite béi	néficier du dispositif "Diagnostic Export", pris en charge à 100% par la Région des Pays de la Loiro
	ransmettre au conseiller Food'Loire, en amont du premier rendez-vous, les documents suivants au diagnostic : l'ensemble de ces documents peut être fourni en format numérique.
0	le présent bulletin d'engagement
0	bilan comptable
0	dernière liasse fiscale (feuillets n° 2050 à 2053, n° 2058-C, 2059-F et 2059-G) ou bien votre bilan simplifié (feuillets n° 2033-A, 2033-B, 2033-F et 2003-G)
0	documents commerciaux (plaquettes, fiches techniques, statistiques de vente) statistiques de vente (volumes et circuits de distribution) sur ces 2 dernières années
0	impératif : le dispositif étant soumis au régime de minimis, <u>l'attestation de minimis</u>
	<u>disponible via ce lien</u> . Vous trouverez <u>ici</u> la liste des dispositifs concernés par le régime de minimis.
	Pour information :
	 ne pas oublier de notifier les aides : Prim'Export, Init'Export, Chèque Relance Export quelques exemples d'aides non concernées et à ne pas indiquer : aides mises en place pour soutenir les entreprises dans le contexte du COVID-19 (PGE, FSN, Résilience), dispositif ARIAA-FEADER, OCM vitivinicole, aides PCAE
	• Pour les aides de l'année 2022, vous pouvez indiquer les aides que vous prévoyez de solliciter.
	ant ce formulaire, j'autorise la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire à utiliser
mes donnée	s personnelles pour traiter ma demande.
Fait à	, le

CONTACTEZ-NOUS:

WWW.FOODLOIRE.FR



